

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 12 juin 2023, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Fabrice ANDRÉ, Éric GIROUX, Stephan OLCZAK, et Mmes Véronique CHARLOT, Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

Absents excusés : M. Serge MAITRE ayant donné pouvoir à M. Christian PERRAUD, et M. Thierry MENNETRIER ayant donné pouvoir à M. Stephan OLCZAK.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 14.

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut démarrer.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 15 mai 2023
- Délibération : Parking et Point d'Apport Volontaire au cimetière - Choix de l'entreprise
- Délibération : Mur d'enceinte du projet d'agrandissement du cimetière - Choix de l'entreprise
- Délibération : Garderie scolaire - Règlement intérieur
- Questions diverses

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MAI 2023

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme CHARLOT, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 31-23 : MBA - PARKING ET POINT D'APPORT VOLONTAIRE AU CIMETIÈRE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé une consultation afin de choisir une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux de création d'un parking et d'un Point d'Apport Volontaire, près du cimetière.

Il présente au Conseil Municipal les différentes offres des entreprises ayant répondu pour ces travaux, pour les montants HT :

- GROSNE TERRASSEMENT 71000 MÂCON : 34 957,00 €
- SAS ZIEGER TERRASSEMENTS 71520 TRAMBLAY : 39 250,00 €
- SOCAFL 01290 PONT DE VEYLE : 67 680,00 €

Le Maire propose aux membres du Conseil de retenir l'entreprise la mieux-disante GROSNE TERRASSEMENT pour les travaux de création d'un parking et d'un Point d'Apport Volontaire, près du cimetière, et sollicite l'autorisation de signature du devis.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ l'offre de l'entreprise GROSNE TERRASSEMENT pour la réalisation des travaux cités ci-dessus, pour un montant total HT de 34 957,00 € (trente-quatre mil neuf cent cinquante-sept euros),
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives au dossier et à son financement,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif Communal 2023.

DÉLIBÉRATION N° 32-23 : MUR D'ENCEINTE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé une consultation afin de choisir une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux de création d'un mur de soutènement concernant un projet d'agrandissement du cimetière.

Il présente au Conseil Municipal les différentes offres des entreprises ayant répondu pour ces travaux, pour les montants HT :

- CHEVRIER SAS 71000 SANCÉ	: 22 108,00 €
- M.G.BAT 01570 FEILLENS	: 22 968,16 €
- BRAGIGAND BATIMENTY 71960 PRISSÉ	: 29 290,34 €

Le Maire propose aux membres du Conseil de retenir l'entreprise la mieux-disante CHEVRIER SAS pour les travaux de création d'un mur de soutènement du projet d'agrandissement du cimetière, et sollicite l'autorisation de signature du devis.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'offre de l'entreprise CHEVRIER SAS pour la réalisation des travaux cités ci-dessus, pour un montant total HT de 22 108,00 € (vingt-deux mil cent huit euros),

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives au dossier et à son financement,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif Communal 2023.

DÉLIBÉRATION N° 33-23 : Garderie scolaire - Règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la garderie scolaire 2023.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de ce service applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire, à compter du 1^{er} septembre 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie scolaire tel qu'il est présenté, à compter du 1^{er} septembre 2023,

VALIDE la modification des horaires de ce service, qui sont les suivants :

de 7 h 15 à 8 h 30 et de 16 h 15 à 18 h 45,

FIXE les tarifs de la garderie scolaire (par enfant) :

- le Matin : forfait de 1,70 €

- le Soir : forfait de 2,80 €

Au-delà de 18 h 45, un tarif de 2,80 € par enfant, sera appliqué par tranche, de tout quart d'heure entamé.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux

MM. PERRAUD et ANDRÉ M. informent le Conseil Municipal :

- Parking et PAV au cimetière

Un plan de cet aménagement a été projeté : une surface de stationnement est prévue avec la création de places de parking dont une place PMR à proximité du Point d'Apport Volontaire qui sera également implanté sur le même site. Celui-ci sera constitué de 4 colonnes enterrées (1 OMR, 1 verre et 2 multi-matériaux).

Une pré-étude béton a d'ores et déjà été réalisée. Les travaux consistent en des travaux de terrassement pour mise à niveau de la plate-forme avec mise en place de fourreaux pour un éventuel branchement futur de caméras de vidéoprotection et de lampadaire, et évacuation des eaux pluviales avec caniveau.

Une première phase de travaux est prévue prochainement, qui verra la réalisation d'un accès empierré pour le maçon afin de réaliser le mur de soutènement du parking qui délimitera l'emprise nord de l'agrandissement du cimetière. Les autres travaux de génie civil se feront fin août, pour une durée d'un mois environ.

- Mur d'enceinte du cimetière

Un mur de soutènement en béton banché d'une longueur d'environ 30 mètres sera édifié dans le cadre du projet d'agrandissement du cimetière. Le portail existant en bas du cimetière actuel sera déposé puis réinstallé dans le prolongement du mur, côté est.

- Projet photovoltaïque

Une réunion de travail s'est tenue en mairie le 16-05 dernier en présence du cabinet RBC, en responsabilité de la maîtrise d'œuvre du chantier et des représentants des sociétés APAVE, chargée des missions de Contrôle Technique Construction et de Coordination SPS (Sécurité et de Protection de la Santé).

Un planning prévisionnel des travaux a été défini, qui se dérouleront comme suit :

- Début juillet : lancement du marché
- Début août : retour des offres
- Fin août : analyse des offres
- Début septembre : attribution du marché
- Mi-septembre : démarrage du chantier, pour une durée de 2 mois

- Divers

- l'entreprise NOVA DECO de PRISSE a terminé la peinture des volets et de la façade sud de l'atelier communal.

- la réfection des volets des trois appartements situés au-dessus du restaurant, réalisée par la même entreprise, a elle-aussi débuté.

- l'entreprise « L'Entretien » a terminé son intervention s'agissant du nettoyage de la façade nord de la salle des fêtes située au-dessus du toit terrasse.

- M. CLÉMENT-ROBIN informe le Conseil Municipal que l'entreprise SOCAFL débutera les travaux de voirie de la partie inférieure de la « Rue des Portes Jacques » deuxième semaine de juillet, permettant ainsi dans le même temps de réaliser des travaux de reprise à l'émulsion des fissures dans la cour de l'école.

GRDF Compte-Rendu d'Activité de Concession Gaz sur l'exercice 2022

M. PERRAUD présente au Conseil Municipal le Compte-Rendu d'Activité de Concession Gaz sur l'exercice 2022, rédigé par GRDF et qui a été envoyé par mail à tous les conseillers avec la convocation. 151 clients sont raccordés au gaz, pour une longueur totale de canalisations de 5 489 mètres. Il est noté que la quantité de gaz acheminée en 2022 a diminué par rapport à 2021.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

PETR Rapport d'activité 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2022 du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne) qui regroupe 4 intercommunalités.

Ce document a été envoyé par mail à tous les conseillers avec la convocation.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

École

M. OLCZAK informe le Conseil Municipal qu'il a fait le point avec la directrice d'école, s'agissant du mobilier scolaire pour la rentrée prochaine. Le nombre de tables et de chaises est jugé suffisant pour accueillir les élèves le 04-09 prochain.

M. OLCZAK fait part d'une demande de la directrice d'école, concernant l'achat d'un lecteur optique afin d'aider des enfants en difficulté de lecture, au niveau CP-CE1. Il est demandé un courrier explicatif de la part de la directrice d'école, accompagné d'un devis.

Mme DERRUAZ fait un retour du conseil d'école qui s'est tenu le 08-06 dernier :

- 68 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre
- l'équipe enseignante sera au complet pour la rentrée prochaine.
- la fête de fin d'année de l'école et la kermesse sont prévues le 30-06 à la salle des fêtes.
- suite au sondage effectué auprès des enfants de CE2, CM1 et CM2, par M. OLCZAK, il ressort que 75 % des enfants trouvent les repas de la cantine de bonne, voire de très bonne qualité

Manifestations

Mmes MARTIN DELGADO et PICOD font un retour sur les manifestations :

- la conférence sur l'expédition d'Égypte de Bonaparte du 09-06 a réuni un petit comité d'une vingtaine de personnes à l'église. M. HUMBRECHT présentera une prochaine conférence, à une date à définir courant septembre.
- les inscriptions pour la paëlla de la fête champêtre du 08-07 doivent être déposées avant le 14-06. Une dernière réunion est prévue le 20-06 pour faire un point sur le nombre d'inscrits et régler les dernières modalités d'organisation. Le feu d'artifice est prévu à 23 heures.
- « MusiVal », le festival du Val Lamartinien, va organiser le 15-09, à la salle des fêtes, un concert intitulé « Sans frontières » : celui-ci, alternant des œuvres pour piano solo et des pièces lyriques, fera découvrir des chants folkloriques, de l'Amérique latine à l'Europe de l'Est.

La prochaine réunion est prévue le lundi 10 juillet 2023, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 10 juillet 2023.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON



La secrétaire de séance,
Muriel DERRUAZ

